

Depuis l'adoption du principe d'accorder des subsides aux entreprises de chemins de fer, les sommes suivantes ont été payées :—

Pour l'année fiscale 1883-84.....	\$ 208,000
“ “ 1884-85.....	403,245
“ “ 1885-86.....	2,171,249
“ “ 1886-87.....	1,406,533
“ “ 1887-88.....	1,027,042
“ “ 1888-89.....	846,722
“ “ 1889-90.....	1,491,595
“ “ 1890-91.....	1,079,106
“ “ 1891-92.....	1,061,616
“ “ 1892-93.....	624,794
“ “ 1893-94.....	1,043,285
“ “ 1894-95.....	1,123,949
“ “ 1895-96.....	648,146
	13,135,282

La balance au 30 juin 1896, non appropriée s'élevait à \$831,221.

Les chemins de fer qui ont reçu des subsides du gouvernement, mais non sous contrat au 30 de juin 1895, étaient au nombre de 50, avec une distance parcourue de, 1,166 $\frac{1}{2}$ milles, et le subside total accordé ne devait pas excéder \$3,815,800.

En outre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a reçu \$25,000,000, l'extension du Pacifique canadien à Québec, \$1,500,000 et le chemin de fer Canada-Central, \$1,525,250.

Il y a aussi une subvention annuelle de \$186,600 payable pendant 20 ans à "l'Atlantic and North Western Railway Co." d'après l'acte de 1885, chapitre 58, et un paiement annuel de \$119,700 au gouvernement provincial de Québec, soit cinq pour cent sur la somme de \$2,394,000 d'après le chapitre 8, actes de 1884, pour la ligne entre Ottawa et Québec. Le montant total payé jusqu'au 30 juin 1896, était pour la première ligne nommée \$1,306,200, et la seconde \$1,376,550.

Plusieurs chemins de fer ayant en tout 4,443 $\frac{1}{4}$ milles ont reçu des subsides en octrois de terrains s'élevant à 32,129,200 acres. Ceci ne comprend pas l'octroi de 25,000,000 d'acres fait au chemin de fer Canadien du Pacifique, et subséquemment réduit à 18,206,986 acres.

Une autre manière employée pour venir en aide aux différentes entreprises de chemins a été celle des prêts de rails qui avaient déjà été en usage. Les prêts de cette espèce au 30 de juin 1892, étaient en faveur de la compagnie "Kent Northern Railway of New Brunswick," pour une somme de \$58,334. La compagnie "Halifax Cotton Company," pour voie latérale, de \$4,335 ; "Steel Company of Canada," \$11,965, "Albert Railway Company," \$14,665 ; Low, Reid & Co., \$1,057, en tout \$90,356.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Les chemins de fer qui appartiennent à l'Etat forment ce qu'on appelle le réseau des chemins de fer du gouvernement canadien. Ils comprennent, 1° l'Intercolonial et les lignes y rattachées ; 2° le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.

La longueur totale du réseau de l'Intercolonial, le 30 juin 1896, était de 1,186 $\frac{1}{2}$ milles de voie exploitée, y compris l'embranchement de Windsor (32 milles).

L'Intercolonial touche à six ports de l'Atlantique, savoir : Pointe-du-Chêne, Pictou, Saint-Jean, Halifax, Sydney et Sydney-nord.